

Impact de la pandémie à coronavirus sur les prix des produits de première nécessité et politiques macroéconomique subséquentes

Impact of the coronavirus pandemic on the prices of essential goods and subséquent macroeconomic policies

Bobo B. Kabungu¹

- ¹ Economiste, enseignant-chercheur et Chargé de Recherche au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH) en RDC, l'auteur est *postdoctorant* en développement international à l'Institut Universitaire de Développement International (IUDI), en collaboration avec l'Université de Maroua au Cameroun. En dehors des études de développement et sa spécialisation en évaluation des politiques publiques, il s'intéresse à l'analyse des chocs exogènes et aux relations économiques internationales. Email : bobokabungu@gmail.com.

Contexte et position du problème

La République Démocratique du Congo subit l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus à deux niveaux : (i) sur le plan international, les mesures de précaution de santé ont imposé la fermeture de plusieurs usines suivie de celle des frontières, paralysant le commerce international ; (ii) sur le plan intérieur, le Gouvernement a opté pour le confinement du centre de la capitale, la suspension des activités de l'industrie du divertissement et de la restauration et la limitation de la circulation des personnes, y compris entre provinces. Ce choc n'est pas sans conséquences. Pour la première fois depuis près de 20 ans, le pays enregistrera une décroissance économique du fait de l'arrêt de l'appareil productif (-2,4 %). Dans ce contexte, les prix des biens et services, principalement des produits de première nécessité, s'envolent notamment à cause d'une demande excédent l'offre, laquelle est, par ailleurs, principalement alimentée par l'importation. Cette réalité est vécue dans la quasi-totalité des pays africains. Face à cette situation, il importe d'actionner des politiques conjoncturelles et structurelles à cibler.

Dans cette étude qui a fait l'objet d'une conférence départementale au sein du Département de Recherche en Economie et Finances du Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), l'ambition est de procéder à une analyse différenciée de l'effet de la crise sanitaire sur l'inflation, selon les bases liées au territoire (national vs local) et au contenu du panier (global ou spécifique), en vue de suggérer des politiques idoines pour maîtriser le rythme de formation des prix intérieurs dont la flambée est réputée favoriser les inégalités et appauvrir les ménages.



Received: 19 november 2022

Accepted: 16 february 2022

available online: 9 june, 2023

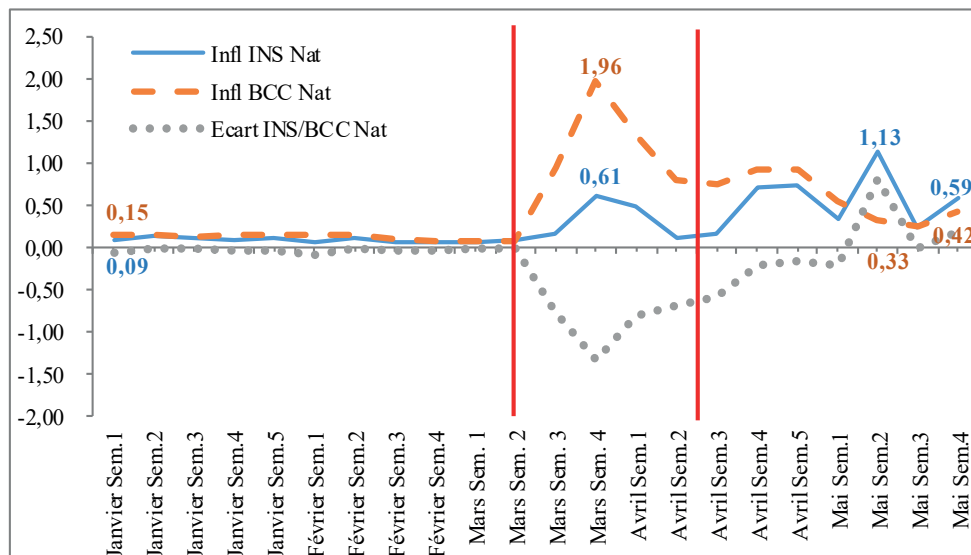
1. Evolution comparée des prix à la consommation au niveau global

Le graphique 1 montre que, quel que soit l'indice utilisé (INS ou BCC), l'inflation s'est accélérée brutalement à partir de la 3^{ème} semaine de mars, suite, principalement, à l'annonce de la fermeture des frontières alors que les produits de consommation courante sont globalement importés. Une spéculation des opérateurs économiques a amplifié cette tendance au point d'atteindre un pic de 1,96 % de taux d'inflation à la 4^{ème} semaine du dit mois, d'après les données publiées par la

BCC. Cependant, il s'est observé une déconnexion profonde entre les données de l'INS et celles de la BCC, essentiellement à la période où les premiers décès dus au coronavirus ont commencé à être enregistrés en RDC.

En effet, alors que l'écart entre les deux taux n'était que de - 0,04 point en moyenne, il est précipitamment passé à - 0,58 point de la 3^{ème} semaine de mars à la 3^{ème} d'avril 2020, avant un retour à l'équilibre au mois de mai, avec un écart moyen de 0,06 point de la 4^{ème} semaine d'avril à la dernière de mai 2020, cette fois le rythme hebdomadaire de formation des prix intérieurs communiqué par l'INS étant supérieur à celui de la BCC.

Graphique 1. Inflation INS vs BCC au niveau national



Source : Auteur. Données : BCC, INS et calculs personnels

Il convient de noter que c'est, entre autres, suite à plusieurs interpellations de l'Institut par la Banque Centrale que cet effort de rattrapage a été fourni. Ce « forcing » pour intercepter l'effet Covid-19 sur les prix des biens et services pêche par son défaut d'intégrer les résultats des mesures gouvernementales pour atténuer l'impact de cette pandémie alors qu'il s'observe sur le marché des biens et services une certaine accalmie, comme le montre la perte de vitesse de renchérissement visible sur le graphique 1. Pour mieux s'en rendre compte, il sied d'examiner la tendance obser-

vé sur les différents marchés de la capitale, miroir économique du pays.

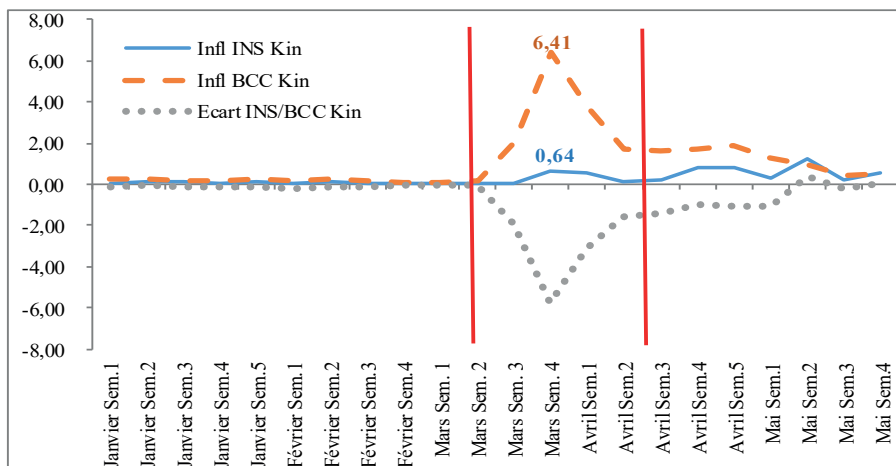
2. Evolution comparée des prix à la consommation au niveau local

Le graphique 2 est éloquent quant à l'écart observé entre les taux calculés par l'INS et la BCC pour ce qui est de la ville-province de Kinshasa. En effet, à la 3^{ème} semaine de mars, la première renseigne un taux d'inflation hebdomadaire de 0,64 % alors que la seconde indique un niveau dix fois supérieur à celui-là, soit 6,41 %. Ceci dit, le constat fait précédemment pour les trois

sous-périodes reste valable, à l'exception que l'écart aura été, à chaque fois, plus profond entre les taux communiqués par les deux sources : - 0,10 point de la 1^{ère} semaine de

janvier à la 2^{ème} de mars ; - 2,77 points de la 3^{ème} semaine de mars à la même semaine d'avril et - 0,47 point de fin avril à fin mai 2020.

Graphique 2. Inflation INS vs BCC au niveau local



Source : Auteur. Données : BCC, INS et calculs personnels

3. Evolution des prix des produits de première nécessité à Kinshasa

L'indice des prix à la consommation (IPC) de Kinshasa considère un panier constitué des biens et services dont la pondération capte les habitudes d'achat ou d'utilisation sur les différents marchés de la capitale. Pour comparer l'évolution hebdomadaire de leur prix, la dernière semaine de 2018 a été considérée comme référence (base 100). Afin de se faire une idée sur la tendance des prix de première nécessité (PPN), nous nous sommes inspiré de la liste des biens communiqués par le Ministère de l'Economie Nationale dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement en riposte à la crise sanitaire internationale et calculé les pondérations en nous appropriant les suggestions de la base de données sur l'IPC/BCC. Le tableau annexe présente les pondérations retenues pour chaque bien¹. Les produits ayant le plus de poids dans ce « petit panier » sont : le riz importé, la farine de maïs, la farine de froment et les poissons chinchards.

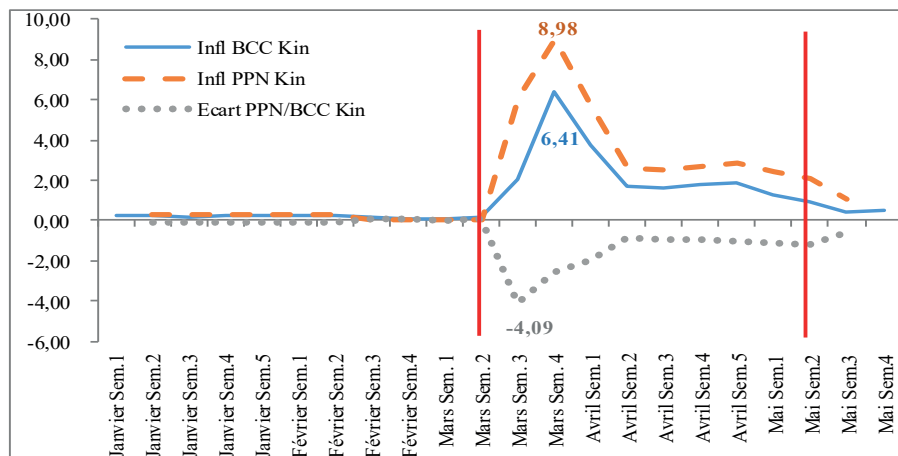
Il ressort de la représentation graphique de l'évolution de l'indice des prix spécifique ain-

si constitué², rapproché à l'IPC standard de Kinshasa, qu'alors que leurs variations respectives dans le temps évoluaient parallèlement (niveaux d'inflation très proches), les premiers effets de la pandémie se sont matérialisés par l'accélération plus importante du rythme de formation des prix des biens de première nécessité à Kinshasa que celui du reste des produits. Ainsi, les ménages kinois ressentent au quotidien un effet plus aigu du renchérissement des produits dont ils ont besoin comparé aux statistiques publiés sur l'inflation dans le pays en général et dans la capitale en particulier. A la 3^{ème} semaine de mars par exemple, le taux d'inflation global était de 2,02 % contre un taux de 6,11 % d'inflation spécifiquement liée aux produits de première nécessité dans la capitale congolaise, soit un écart de - 4,09 points. S'il est vrai que cet écart a, depuis lors, commencé à se réduire, il importe d'envisager des mesures supplémentaires pour y remédier.

1 Il s'agit ici principalement de denrées alimentaires au regard de leur importance.

2 Infl PPN Kin (inflation des produits de première nécessité à Kinshasa) sur le graphique.

Graphique 3. Inflation globale vs inflation des produits de première nécessité à Kinshasa



Source : Auteur. Données : BCC et calculs personnels

4. Politiques subséquentes

Certes les mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo ont commencé à porter leurs fruits, le taux d'inflation ayant sensiblement baissé ces dernières semaines, comparativement à mars et avril derniers. A titre de rappel, il s'agit notamment (i) de l'enlèvement sous douane des intrants et produits pharmaceutiques ainsi que les produits de consommation de masse afin de faciliter l'écoulement de ces produits sur le marché ; (ii) de la suspension du paiement de l'impôt sur le revenu locatif par les entreprises à l'effet d'alléger leur charge ; (iii) de la levée des barrières policières et postes de contrôle, à l'intérieur du territoire, sur les voies d'acheminement des produits de première nécessité ; (iv) de la suspension des perceptions provinciales sur les produits agricoles ; (v) de la suspension de la perception de la TVA à l'importation sur la production et la vente des produits de consommation de masse de manière à éviter la hausse des prix des produits ciblés et préserver ainsi le pouvoir d'achat des ménages et (vi) de l'octroi de facilités en matière de crédit. Toutes ces mesures devraient faire l'objet d'une évaluation sur le terrain.

Cependant, face à cette déconnexion observée entre l'inflation des produits de première nécessité et celle des biens et services appréhendés par l'IPC de façon globale, il importe de réfléchir sur la nécessité d'enca-

dre, au besoin par décret, les prix des denrées alimentaires d'importance prioritaire ainsi que des produits de protection contre le coronavirus (masques et gel hydro alcoolique) afin de limiter tout renchérissement qui ne tiendrait pas d'un changement des fondamentaux. Quelques pays africains s'y sont mis, à l'instar du Togo. Les produits concernés sont le riz, le sucre, de l'huile végétale et de la farine de blé. En Tanzanie et au Niger, l'option de renforcer le contrôle des prix pratiqués a été levée et des sanctions ont été prises à l'encontre des commerçants véreux, des prix plafonds ayant été fixés par arrêté pour ce qui est du Niger. En RDC, un avertissement serait lancé afin de décourager toute spéculation, y compris par dénonciation, et l'administration concernée devrait rester ferme face à toute tentative de renchérissement sans cause, du grossiste au détaillant.

Une autre mesure, applicable sur le moyen terme, consiste à mettre en place un Plan Spécial de Reprise Agroindustrielle post-Covid-19 destiné à consolider la sécurité alimentaire et améliorer le revenu et les conditions de vie des producteurs agricoles. Le mécanisme ad hoc devrait reposer sur un triangle d'intervention : (i) appui en matériel et en semences améliorées pour accroître le rendement, (ii) encadrement des agripreneurs dans le montage de projets bancables et orientation vers des guichets spéciaux différents de ceux de la finance traditionnelle (octroi de crédits d'intrants à taux bonifiés), (iii) imposition d'une taxe aux propriétaires de terres

inexploitées, sauf pour raisons exceptionnelles d'insécurité ou d'impraticabilité des voies de desserte agricoles. Les ministères sectoriels pourraient travailler de commun accord, avec la contribution de la Banque Centrale pour mettre en place de Plan et tirer véritablement profit des contacts avancés avec AFREXIM pour la ligne de crédit dont les conditions d'accès devraient être réunies dans les jours qui viennent, avec la nomination d'un nouveau Conseil de la BCC.

Dans la mesure où ce qui précède rencontre l'approbation de la hiérarchie, deux projets de

notes à l'attention, respectivement, de la Haute Direction et de la Direction de la Recherche et des Statistiques, seraient soumis à votre signature afin de suggérer ces propositions à l'Autorité et de demander de suivre désormais de plus près les prix des biens de ce « petit panier » spécifique. L'une des voies pour susciter le débat serait d'inclure quelques diapositives sur cette question dans la présentation du Directeur Général en charge de la Politique Monétaire et des Opérations Bancaires à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de Politique Monétaire.

Tableau annexe. Présentation du « petit panier ».

Liste des produits de première nécessité à Kinshasa

N°	Produits de première nécessité à Kinshasa	Pondérations
1.	Riz importé	157,89
2.	Farine de froment	123,37
3.	Farine de maïs	148,00
4.	Tripes bœuf	61,90
5.	Poulets frais congelés P 12	30,25
6.	Poissons chinchards (Mpiodi)	113,22
7.	Poissons salés (Bitoyo)	56,33
8.	Poissons en conserve (Sardines Anny)	18,17
9.	Pilchards	40,65
10.	Lait en poudre NIDO	12,02
11.	Huiles végétales importés	58,26
12.	Haricots jaunes	73,94
13.	Sucre cristallisé	19,55
14.	Sel de cuisine	14,41
15.	Eau minérale locale	17,41
16.	Bière blonde locale	18,40
17.	Savons de ménage	7,06